

# Une politique institutionnelle pour l'accès ouvert à l'ENS

Antonin Delpuch et Marie Farge  
prénom.nom@ens.fr

10 février 2016

## Introduction

La majeure partie des publications universitaires ne sont pas accessibles librement, alors qu'elles sont souvent issues du financement public de la recherche. Ce constat est le point de départ du mouvement de l'accès libre, qui vise à libérer la diffusion des articles académiques.

Ce document recommande au Conseil Scientifique de l'École normale supérieure une mesure simple pour participer à ce mouvement. Cette recommandation s'appuie sur les lignes directrices nationales<sup>1</sup> et européennes,<sup>2</sup> renforcées par les expériences issues d'autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche à travers le monde. Elle est également soutenue par une analyse de l'état actuel des publications des chercheurs travaillant à l'ENS.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>La transition vers l'accès libre</b>	<b>2</b>
1.1	Le modèle traditionnel . . . . .	2
1.2	La voie dorée et la voie verte . . . . .	2
1.3	Les politiques institutionnelles . . . . .	3
<b>2</b>	<b>État des lieux à l'ENS</b>	<b>3</b>
2.1	Méthodologie . . . . .	4
2.2	Résultats . . . . .	4
<b>3</b>	<b>Adoption d'une politique institutionnelle</b>	<b>4</b>
3.1	Portée . . . . .	4
3.2	Mode de diffusion . . . . .	6
3.3	Obligation ou incitation . . . . .	6
3.4	Délais avant la diffusion . . . . .	7

1. Voir par exemple les recommandations de la CPU et du CNRS : <http://www.cpu.fr/actualite/la-cpu-et-le-cnrs-demandent-la-libre-diffusion-des-publications>

2. Voir la position de l'ERC : [https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/open\\_access\\_policy\\_researchers\\_funded\\_ERC.pdf](https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/open_access_policy_researchers_funded_ERC.pdf)

# 1 La transition vers l'accès libre

Le fonctionnement traditionnel des maisons d'édition mérite quelques explications, tout comme les différentes manières d'effectuer la transition vers des modèles modernes.

## 1.1 Le modèle traditionnel

L'édition universitaire repose historiquement sur des maisons d'édition, à but lucratif ou non, parfois adossées à des universités ou des sociétés savantes. Elles possèdent des revues, dont le contrôle éditorial est assuré par des chercheurs (appelés *éditeurs*).

Les chercheurs souhaitant faire paraître les résultats de leurs recherches soumettent leurs articles à des revues de leur choix. Les éditeurs reçoivent les articles soumis et les font relire par d'autres chercheurs spécialistes des sujets traités pour en contrôler l'originalité, la qualité et l'adéquation avec la politique éditoriale de la revue. Ce processus de contrôle par les pairs est la plupart du temps effectué de manière bénévole par ces chercheurs. Les articles retenus sont publiés et les auteurs doivent alors céder leurs droits d'auteur à la maison d'édition, ceci gratuitement et à titre exclusif. En échange, ils ont bénéficié des retours avisés de leurs pairs et voient leurs travaux diffusés au sein de leur communauté. Les maisons d'édition tirent leurs revenus d'abonnements, historiquement à des copies papiers, mais aujourd'hui majoritairement via des portails en ligne.

Ce modèle pose de nombreux problèmes.

- Le premier est que les maisons d'édition s'efforcent de **restreindre la circulation des articles** qu'elles publient, dans le but de maintenir les revenus qu'elles tirent des abonnements. Les résultats de la recherche publique deviennent ainsi la propriété d'acteurs privés, qui en restreignent l'accès.
- Le deuxième est que certaines maisons d'édition pratiquent des **prix anormalement élevés**<sup>3</sup>, c'est à dire sans commune mesure avec le coût réel du service fourni. Des hausses de prix sont imposées aux bibliothèques, qui les acceptent faute de pouvoir s'adresser à un concurrent (une revue n'étant disponible qu'auprès de la maison d'édition qui en est propriétaire).
- Plus généralement, ce modèle a été conçu pour diffuser la littérature scientifique dans un contexte dominé par les **contraintes de l'édition sur papier**. De nombreux aspects du système de communication universitaire en découlent, comme le couplage du processus de relecture par les pairs à celui de la diffusion, le formatage paginé des articles ou encore le caractère définitivement figé des articles publiés.

## 1.2 La voie dorée et la voie verte

Plusieurs approches ont été proposées pour initier la transition vers une diffusion des articles en accès libre.

3. Voir les interventions de Sami Kassab, analyste financier à Exane/BNP Paribas : <http://poynder.blogspot.fr/2013/10/media-research-analyst-at-exane-bnp.html>  
[https://www.canal-u.tv/video/fmsh/les\\_6emes\\_journees\\_open\\_access\\_sami\\_kassab.19545](https://www.canal-u.tv/video/fmsh/les_6emes_journees_open_access_sami_kassab.19545)

- Les maisons d’édition, soucieuses de préserver leurs revenus, mettent en avant la **voie dorée**, où la publication d’un article devient payante pour l’auteur, en contrepartie de quoi la consultation devient gratuite pour le lecteur. Un tel modèle transfère les problèmes cités plus haut de la consultation à la publication, et est aussi coûteux pour les universités.
- L’accès ouvert par la **voie verte** consiste à diffuser les articles publiés par des maisons d’édition traditionnelles en parallèle de leur distribution classique, c’est à dire en les rendant disponibles dans des dépôts d’articles, tels que HAL<sup>4</sup> ou arXiv<sup>5</sup>. La plupart des maisons d’édition permettent une telle diffusion, sous des conditions variables. Le projet de loi *Pour une République numérique*<sup>6</sup> qui a été adopté par l’Assemblée Nationale vise à renforcer le cadre légal pour faciliter cette voie verte.
- La **voie diamant** consiste en la mise à disposition des comités éditoriaux (possédant les revues) de plate-formes de publication électronique, qui diffusent les articles en accès libre. Ces plate-formes constituent un service public dont les coûts de fonctionnement sont suffisamment bas pour que les auteurs n’aient pas de charges à payer. Il en existe déjà de nombreux exemples en sciences comme en lettres (Open Library of Humanities<sup>7</sup>, Scholastica<sup>8</sup>, EPTCS<sup>9</sup>, Episciences.org<sup>10</sup>).

### 1.3 Les politiques institutionnelles

Pour encourager leurs chercheurs à diffuser leurs articles en accès ouvert, de nombreuses institutions ont adopté des résolutions allant dans ce sens. Leurs échelles et modalités varient : nous en proposons ici un échantillon.

En 2007, l’université de Liège a adopté une résolution obligeant les chercheurs à déposer leurs articles dans l’archive ouverte de l’université (ORBI<sup>11</sup>). Cette archive contient aujourd’hui plus de 80 000 articles.

Au Royaume-Uni, HEFCE (Higher Education Funding Council for England) a décidé en 2014 que seules les publications déposées dans une archive ouverte seraient prises en compte lors de la prochaine campagne d’évaluation de la recherche (Research Excellence Framework).<sup>12</sup>

L’Institut Jean Nicod est une UMR sous la tutelle de l’ENS (entre autres) qui a adopté en 2004 une politique encourageant ses chercheurs à déposer leurs publications dans l’archive ouverte du laboratoire, un portail HAL.<sup>13</sup> Ce dépôt contient aujourd’hui plus de 800 documents.

## 2 État des lieux à l’ENS

Nous avons mené une étude évaluant l’état actuel des publications écrites par des chercheurs de l’ENS. Nous expliquons ici succinctement notre méthode

---

4. <http://hal.archives-ouvertes.fr/>  
5. <http://arxiv.org/>  
6. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0663.asp>  
7. <https://www.openlibhums.org/>  
8. <https://scholasticahq.com/>  
9. <http://www.eptcs.org/>  
10. <http://www.episciences.org/>  
11. <http://orbi.ulg.ac.be/>  
12. <http://www.hefce.ac.uk/rsrch/oa/>  
13. <http://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/>

de recensement des publications, puis analysons les résultats département par département.

## 2.1 Méthodologie

Notre analyse s'appuie sur la plateforme Dissemin<sup>14</sup>, qui a été conçue spécialement pour ce projet. Elle est développée bénévolement dans le cadre du Comité pour l'Accessibilité aux Publications en Sciences et Humanités (CAPSH), association à but non lucratif formée d'élèves, anciens élèves et chercheurs de l'ENS.<sup>15</sup>

Cette plateforme permet de rechercher les publications écrites par un chercheur donné et de les analyser selon deux critères :

- la **disponibilité du texte intégral**, qui peut être diffusé gratuitement dans un dépôt comme HAL ou arXiv (voie verte), ou par la maison d'édition (voie dorée ou diamant).
- la **politique de la maison d'édition** en matière d'auto-archivage, qui détermine sous quelles conditions l'auteur peut lui-même diffuser son article.

Pour obtenir ces informations, un grand nombre de sources de métadonnées sont croisées : CrossRef<sup>16</sup> pour les métadonnées de publication, BASE<sup>17</sup> pour celles des dépôts, SHERPA/RoMEO<sup>18</sup> pour les politiques des maisons d'édition et ORCID<sup>19</sup> pour l'identification des auteurs.

## 2.2 Résultats

La figure 1 présente l'état des publications de chercheurs issus de douze départements. Les résultats détaillés peuvent être consultés sur Dissemin :

<http://dissem.in/institution/1/>

## 3 Adoption d'une politique institutionnelle

Nous proposons l'adoption d'une résolution demandant aux chercheurs de l'ENS de s'assurer que leurs articles sont en accès libre. Nous exposons ici les principaux choix qui s'imposent dans la rédaction d'une telle politique.

### 3.1 Portée

Il s'agit de définir quels sont les types de documents visés par la politique, et quels chercheurs sont concernés.

La notion de *chercheur à l'ENS* est très complexe, étant donné le mille-feuille administratif du monde de la recherche. On peut la comprendre comme :

- chercheur salarié-e par l'ENS,
- chercheur ayant un bureau à l'ENS,

---

14. <http://dissem.in/>

15. <http://association.dissem.in/>

16. <http://search.crossref.org/>

17. <http://www.base-search.net>

18. <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

19. <http://orcid.org/>

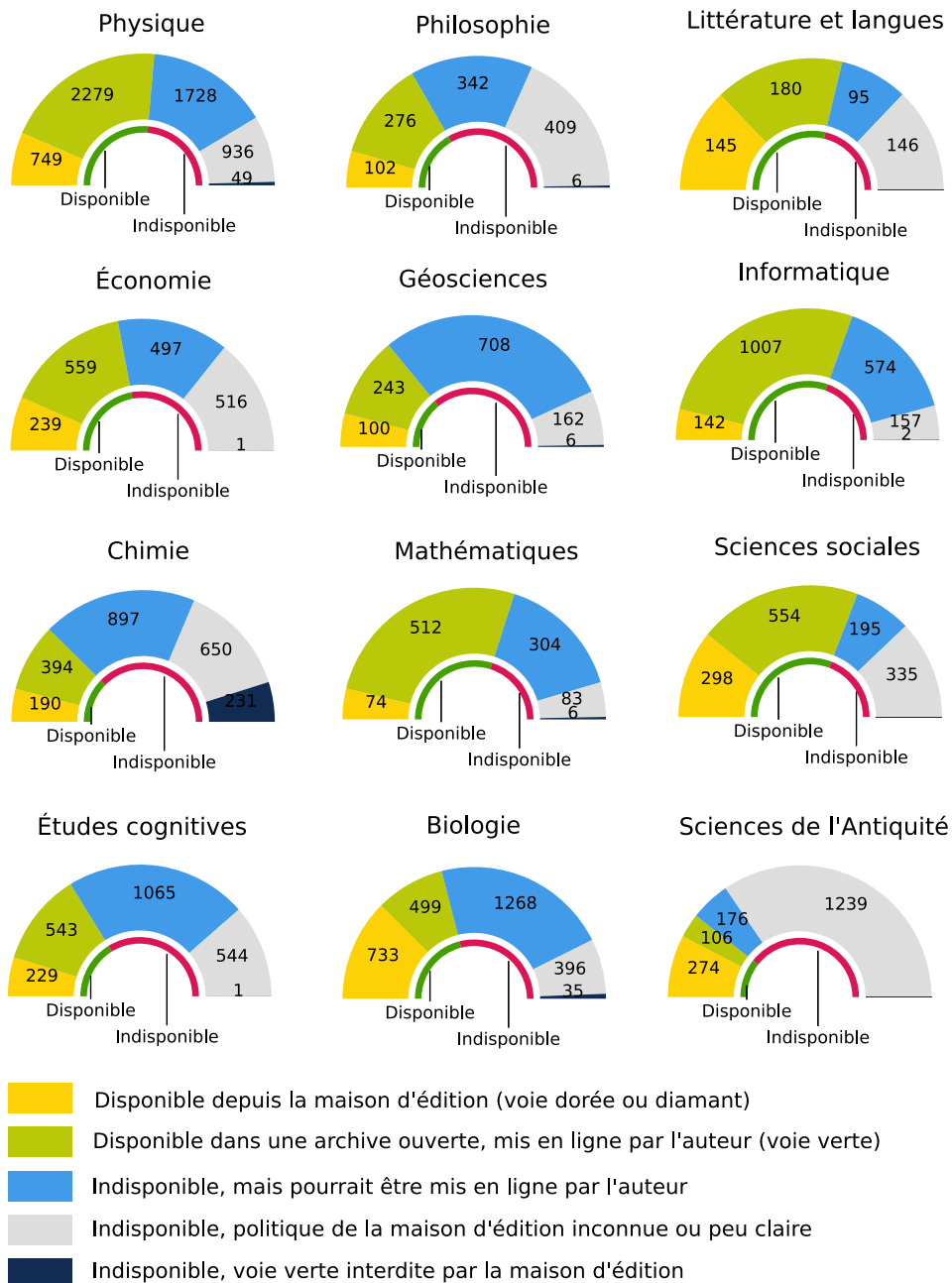


FIGURE 1 – Analyse de l'état des publications département par département

- chercheur travaillant dans un groupe de recherche dont une des tutelles est l'ENS,
  - chercheur ayant une adresse mail `@ens.fr`
- ou de nombreuses autres combinaisons ou variantes de ces critères.

La notion de publication académique nous semble plus précise. Les politiques pour l'accès ouvert s'appliquent typiquement aux articles écrits par les chercheurs, qui sont des articles dans des revues ou des actes de conférences à comité de lecture. Les livres ne sont pas concernés car ils obéissent à des modes de diffusion différents et donnent lieu à des contrats différents.

### 3.2 Mode de diffusion

Il existe plusieurs manières de rendre un article disponible librement :

- via **les plateformes des maisons d'édition**, pour les auteurs qui ont emprunté la voie dorée ou diamant,
- **les archives ouvertes**, qui sont des sites dédiés à l'archivage des publications et leur redistribution gratuite ; certaines sont **thématiques**, c'est à dire qu'elles sont destinées à recevoir des publications issues de domaines de recherche particuliers (arXiv, PubMed Central et Social Science Research Network par exemple), et d'autres sont **institutionnelles** et destinées à être utilisées par les chercheurs d'une institution donnée (HAL, DASH et ORBI par exemple),
- **les pages personnelles** des chercheurs, sur lesquels ils peuvent héberger leurs articles,
- **les réseaux sociaux académiques**, tels que ResearchGate ou Academia.edu.

Pour des raisons techniques, seules les archives ouvertes permettent un archivage à long terme des publications. De plus, elles sont mieux indexées par les moteurs de recherche, ce qui facilite la découverte des copies par les lecteurs. Les pages personnelles des chercheurs ont tendance à changer d'adresse, et sont moins bien indexées par les moteurs de recherche. Les réseaux sociaux académiques ne permettent pas non plus un archivage à long terme.<sup>20</sup> L'utilisation des archives ouvertes doit donc être encouragée.

### 3.3 Obligation ou incitation

Il existe plusieurs moyens d'encourager la mise en ligne des articles.<sup>21</sup>

L'**incitation simple** est la solution la plus légère, qui ne change rien techniquement pour les chercheurs. Elle fait le pari que le texte adopté par l'institution sera suffisamment diffusé et que les chercheurs prendront la responsabilité de le suivre.

Le **dépôt obligatoire sans rétorsion** est plus effectif, car en instaurant une telle obligation l'institution rend la mise en ligne des articles plus facile d'un point de vue juridique. En effet, un certain nombre de maisons d'édition

20. Voir la note de l'université de Californie <http://osc.universityofcalifornia.edu/2015/12/a-social-networking-site-is-not-an-open-access-repository/> ou la présentation d'Aline Bouchard [http://www.canal-u.tv/video/fmsh/les\\_6emes\\_journees\\_open\\_access\\_aline\\_bouchard.19607](http://www.canal-u.tv/video/fmsh/les_6emes_journees_open_access_aline_bouchard.19607)

21. Voir les préconisations de l'université d'Harvard pour une classification plus précise des types de politiques. [http://cyber.law.harvard.edu/hoap/Good\\_practices\\_for\\_university\\_open-access\\_policies](http://cyber.law.harvard.edu/hoap/Good_practices_for_university_open-access_policies)

prennent en compte ces obligations dans leurs politiques d'auto-archivage.<sup>22</sup> Ce type de politique permet généralement aux chercheurs d'obtenir une dérogation à leurs obligations sur simple demande, ainsi l'obligation n'enfreint pas la liberté académique des chercheurs.

Le **dépôt obligatoire couplé à l'évaluation**, sur le modèle de la politique de l'université de Liège, est plus ambitieux. L'effort de libération des articles est pris en compte dans l'évaluation de la recherche ou l'attribution de financements. Ce type de politique est le plus courant dans les agences de financement de la recherche (ERC, Wellcome Trust, Gates Foundation). Il est souvent assorti de fonds finançant l'accès ouvert par la voie dorée, mais l'utilisation de la voie verte est aussi acceptée.

### 3.4 Délais avant la diffusion

Les compromis négociés avec les maisons d'édition concernant leurs politiques d'auto-archivage introduisent souvent des délais dits d'*embargo*. Les maisons d'édition n'autorisent alors la mise en ligne des articles par leurs auteurs qu'après un délai mesuré à partir de la date d'acceptation ou de publication. Il est donc important de spécifier sous quels délais une institution demande que les articles soient en accès libre.

Les choix varient : certaines institutions exigent la mise en ligne dès l'acceptation par le comité de lecture, ou dès la publication, ou au plus tard après un délai de 6 ou 12 mois après l'une de ces dates.

## Remerciements

Ce projet est le fruit de plusieurs années de travail mené par des chercheurs et étudiants de l'École, qui ont effectué une étude de fond sur l'état actuel du système de publication académique et organisé plusieurs conférences sur le sujet.

Nous remercions Guillaume Tronchet, Antoine Amarilli, Pablo Rauzy, Geoffrey Bodenhausen, André Dazy, Adrien Fabre, Julie Janody et Nathalie Marcerou-Ramel pour leurs contributions ou retours sur ce projet.

---

<sup>22</sup>. Voir par exemple la politique de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers ou de l'American Chemical Society.